

Conseil d'école du lundi 14 novembre 2022

Les représentants des parents d'élèves présents :

Mme Lioubov Chenesseau, Mme Emmanuelle Faucillon, Mme Suzanne Kouma, Mme Alexandra Limare Perchet, Mme Daria Whyte, M Nicolas Descamps

Les représentants des enseignants présents :

Mmes Chaïma Rhimi, Sylvie Sapredon-Bruillot, Anna Puschkareva, Anne-laure Jaquis, , Franck Ferrari, Chantal Gayte, Séverine Lebreton, Mélanie Audat, Isabelle Delanoy, Lara Ovsyannikova, Marina Khadzh Akhmed, MM. Roberto Proïa et Sylvestre Smorenburg

Excusés :

Mme Virginia Durand Kegelev, Mme Oxana Trofimova, Mme Polina Presniakova, Mme Nariné Shakhbarzyan, (parents d'élèves), M Morgan Malie, M David Kabuya (enseignants), Mme l'inspectrice de l'éducation nationale en résidence., M le proviseur, M le conseiller de coopération et d'action culturelle, M Le directeur administratif et financier.

17h30, début du conseil, le directeur remercie les membres présents pour leur engagement et se félicite que ce premier conseil d'école 2022-2023 se tienne en présentiel.

1. Rappel des attributions du Conseil d'école

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Sont membres de droit :

Siégeant avec droit de vote :

- le directeur d'école,
- 15 enseignants*,
- 1 des enseignants spécialisés,
- 15 représentants* des parents d'élèves,

**au moins un par niveau d'enseignement.*

Siégeant avec voix consultative :

- le chef d'établissement,
- le directeur administratif et financier,
- l'inspectrice de l'éducation nationale en résidence.

Fonctionnement :

Il est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal.

Le procès-verbal est dressé par le président, adopté lors du conseil d'école suivant

La durée du conseil d'école est fixée à deux heures. Une prolongation de 30 minutes peut être votée pour permettre de traiter l'ensemble de l'ordre du jour

Attributions :

Il adopte le règlement intérieur de l'école.

Il est consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école sur proposition du conseil des maîtres ;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- les conditions de scolarisation des enfants handicapés ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- l'accueil, l'information des parents.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'école de juin 2022

Le PV est approuvé par le conseil d'école.

3. Bilan de la rentrée 2022

Résultat de l'élection des représentants des parents d'élèves :

10 parents sont élus pour 15 places de titulaires. Tous les élus sont donc titulaires.

Effectifs (enquête de rentrée 2022) :

Effectifs attendus à la rentrée 2022 sur la base des préinscriptions et des intentions de réinscription signalées par les familles en juin 2022 : **412**

Effectifs présents au 20 septembre : **354**

De nombreuses familles n'ont pas signalé « la non venue » de leurs enfants à la rentrée. Les services administratifs ont contacté individuellement chaque famille, mais il a malheureusement fallu plusieurs semaines pour recueillir toutes les réponses et finaliser les listes des classes.

Effectifs présents au 14 novembre : **328**

Après le 21 septembre, de nouveaux départs ont été constatés, avec des départs d'élèves encore pendant les dernières vacances.

Répartition des effectifs par niveau de classe :

PS	18
MS	26
GS	35
CP	56
CE1	49

CE2	39
CM1	57
CM2	48

354 élèves à la date du 20 septembre

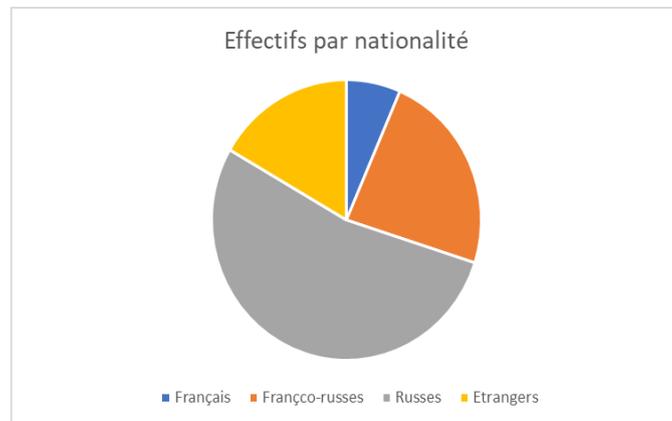
106 sont français

6,4% de français

23,5% de franco-russes

53,4% de russes

16,7% d'étrangers tiers



Cette rentrée montre une modification importante du profil linguistique des classes. Le nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle dans chaque classe est en nette diminution.

PS	18
MS	26
GS	35
CP	56
CE1	49
CE2	39
CM1	57
CM2	48

Structure pédagogique :

Moyenne par classe : **17,3**. Effectifs des classes compris entre **14 et 24 élèves**.

<u>EiB</u>		<u>IDF</u>	
<u>PSMSA</u>	<u>14</u>	<u>PSMSC</u>	<u>21</u>
<u>MSGSA</u>	<u>15</u>	<u>MSGSC</u>	<u>21</u>
<u>CPA</u>	<u>16</u>	<u>GSCPC</u>	<u>18</u>
<u>CPCE1A</u>	<u>15</u>	<u>CPD</u>	<u>21</u>
<u>CE1A</u>	<u>15</u>	<u>CE1C</u>	<u>14</u>
<u>CE2A</u>	<u>14</u>	<u>CE1D</u>	<u>16</u>
<u>CM1A</u>	<u>17</u>	<u>CE2C</u>	<u>25</u>
<u>CM1CM2B</u>	<u>15</u>	<u>CM1C</u>	<u>19</u>
<u>CM2</u>	<u>14</u>	<u>CM1CM2D</u>	<u>19</u>
		<u>CM2 C</u>	<u>21</u>
	135		193

Dispositifs maintenus pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Une ASEM pour chacune des classes maternelles et de CP;
- Intervention dans chaque classe de maternelle d'une enseignante de russe ;
- Une documentaliste sur chaque site ;
- Un enseignement de la langue russe par groupes de compétence du CP au CM2 ;
- Le dédoublement de l'enseignement de l'anglais (un professeur d'anglais par site)
- L'enseignement de l'EMILE en langue anglaise et russe dès le CP.
- Un enseignant de Flsco pour chaque site

Personnels :

Directeur : Yann Gosselin

L'enseignement est assuré par 11 enseignants titulaires de l'Education Nationale dont 1 titulaire non-résident ainsi que 21 enseignants en recrutement local dont 9 enseignants de langue, 2 enseignants de FLsco, et 2 documentalistes.

Six nouveaux enseignants en primaire à la rentrée 2022 :

Madame Chaïma RHIMI, en charge de la classe de PS MS C sur le site de l'iDF

Madame Anna PUSHKAREVA, en charge de la classe de MS GS C sur le site de l'iDF

Madame Séverine LEBRETON, en charge de la classe de CPD sur le site de l'iDF

Madame Marina KHADZH AKHMED, en charge de la classe de CE1A sur le site de l'EiB

Monsieur Franck FERRARI, en charge de la classe de CE2A sur le site de l'EiB

Madame Céline MYOT, en charge de la classe de CM1A sur le site de l'EiB

À la suite de la CCPL1 du 11 novembre, sont venus se joindre à l'équipe :

Monsieur Dimitri VOLOTOV, en charge du Flsco à l'EiB, en remplacement de Mme Laticheva

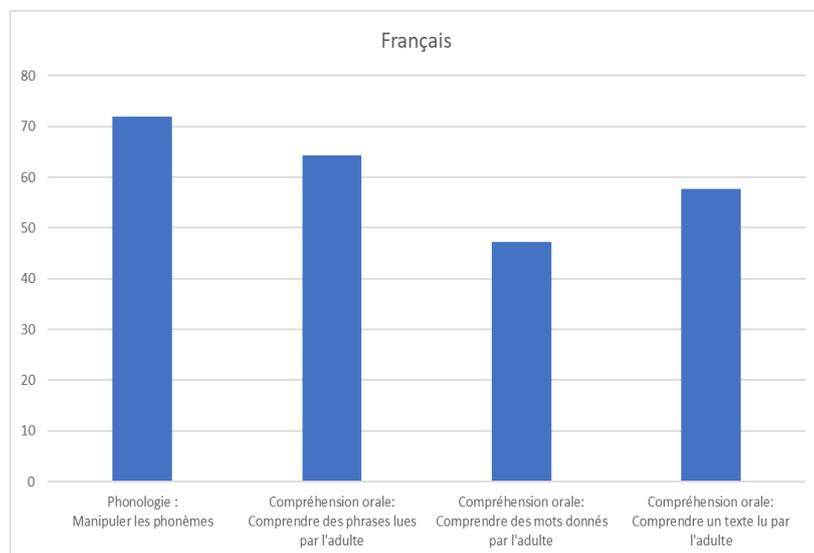
Madame Natalia SKILAROVA, en charge de l'enseignement du Flsco sur le site de l'iDF en remplacement de M Malie

Madame Ying-Chien CHERRY CHANG, en charge de l'anglais sur le site iDF en remplacement de M Kabuya

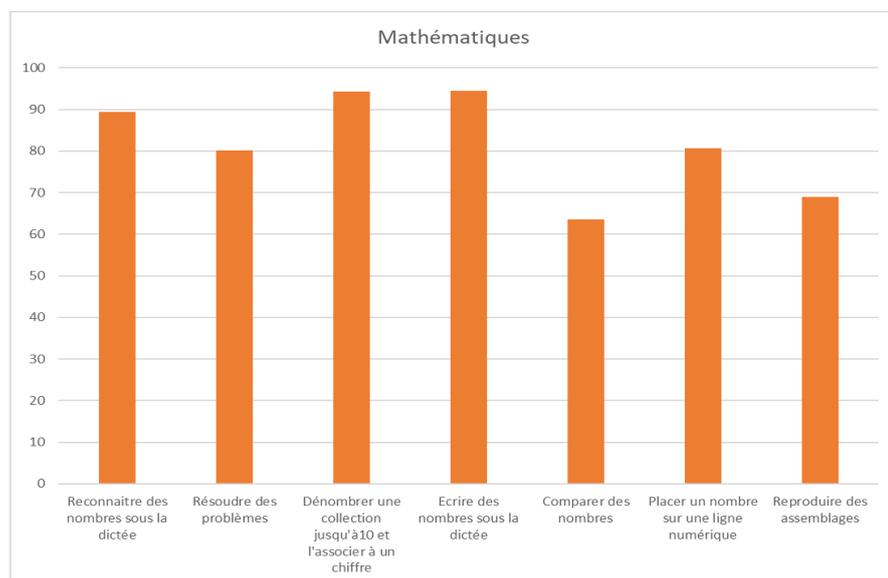
4. Vie de l'école

- Evaluations de rentrée CP :

Les évaluations de début d'année de CP ont été menées dans l'école comme dans toutes les écoles de France. Il est important de rappeler que les élèves scolarisés l'année dernière ont vécu le deuxième trimestre de l'année scolaire en distanciel.



Les difficultés repérées en français sont repérées sur les deux items faisant appel à la compréhension orale (mot et phrases). Ce point est en lien évidemment avec le profil linguistique des élèves.



En mathématiques, on observe un niveau global satisfaisant, surtout au regard de la période d'enseignement à distance ou les activités de manipulations importantes en maternelle n'ont évidemment pas été menées de la même façon qu'en classe.

- Dispositif d'aide pédagogique complémentaire :

Le dispositif d'APC se poursuit comme les années passées :

- le temps d'APC se superpose au temps de LV Russe

- les enseignants libérés sont mobilisés sur une activité pédagogique complémentaire auprès de petits groupes de besoins qui ont été identifiés comme ayant une maîtrise fragile d'une compétence.

Les avantages de ce dispositif sont multiples :

- Amélioration du rythme scolaire de l'élève
- Efficacité de la prise en charge des élèves
- Facilitation de la gestion des fratries
- Amélioration du fonctionnement au sein des écoles
- Simplification de la gestion des déplacements

A raison de 1h30 par semaine, la mise en œuvre des APC s'effectuera durant 24 semaines, du 03 octobre 2022 au 16 juin 2023 et sera divisée en 5 périodes correspondant aux périodes scolaires.

Du 3 octobre au 21 octobre : 3 semaines

Du 14 novembre au 16 décembre : 5 semaines

Du 16 janvier au 17 février : 5 semaines

Du 13 mars au 21 avril : 6 semaines

Du 15 mai au 16 juin : 5 semaines

- Dispositif FLsco :
 - Public visé : les élèves (de la GS au CM2) présentant des difficultés d'apprentissage en raison d'une maîtrise insuffisante de la langue française
 - Un enseignant par site
 - Le principe de ce dispositif est de créer autour de l'élève un environnement global qui vise à améliorer sa maîtrise de la langue française.
 - Modalités pratiques : le dispositif FLsco se présente comme un dispositif "ouvert" dans l'école. Les élèves à besoins éducatifs particuliers sont pris en charge quelques heures par semaine en groupes restreints de 3/6 élèves sur des interventions courtes (20/45 minutes) et fréquentes.
- Les différents plans d'accompagnement :

Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Le projet d'accueil individualisé est sollicité par le médecin scolaire ou le chef d'établissement ou le directeur d'école. Le projet d'accueil individualisé concerne les élèves souffrant de pathologies chroniques ou d'intolérances alimentaires ou d'allergies.

Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)

Le plan d'accompagnement personnalisé est établi sur proposition du conseil des maîtres ou du conseil de classe ou à la demande de la famille. Le plan d'accompagnement personnalisé concerne les élèves souffrant de troubles des apprentissages reconnus médicalement.

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Le PPS concerne les élèves en situation de handicap. Pour les élèves de nationalité française, le PPS est établi suite à une reconnaissance de handicap par la MDPH en France. Dans le cas où un accompagnement par une AESH est préconisé par le PPS, les frais d'accompagnement sont à la charge des familles. Les familles françaises à l'étranger bénéficient d'une aide de l'AEFE pour couvrir les frais d'accompagnement.

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)

Le programme personnalisé de réussite éducative est sollicité par le chef d'établissement ou le directeur de l'école. Le programme personnalisé de réussite éducative concerne les élèves ayant une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences.

L'absence de praticiens francophones, orthophonistes et autres rend complexe à Moscou la détection et la rééducation des troubles des apprentissages. Des solutions en ligne existent et peuvent permettre à certains élèves de poursuivre leurs rééducations.

- Formation continue des personnels :

Les personnels de l'école primaire ont eu l'occasion de s'inscrire au plan de formation de la zone Europe centrale et orientale. Cependant, le contexte actuel est une entrave certaine aux départs en stage (voyages longs et complexes, visas nécessaires pour les citoyens russes).

Chaque enseignant bénéficie de 18 heures de formation au plan local de l'établissement :

- animations pédagogiques menées par la conseillère pédagogique de zone ou l'IEN lors de leurs missions
- animation pédagogique cycle 3 menée par l'enseignant formateur en mathématiques de la zone
- animation pédagogique menée par le directeur (accompagnement des EBEP)

...

- Livret scolaire élémentaire et carnet de suivi des apprentissages en maternelle :

Le carnet de suivi des apprentissages de maternelle sera communiqué aux parents 2 fois dans l'année en janvier et juillet. L'école utilise l'application « je valide ». Ce livret est numérique.

Le livret scolaire unique (LSU) sera communiqué une fois par trimestre aux familles en utilisant le support numérique « Livréval ». Les codes seront envoyés aux nouvelles familles. Les codes qui ont été personnalisés par les familles peuvent seulement être réinitialisés.

Les parents et enseignants pourront échanger autour de ces éléments lors de rencontres. Le directeur rappelle que les familles peuvent solliciter un RDV auprès de l'enseignant de leur enfant en utilisant le cahier de liaison ou le mail.

- Rappel du règlement intérieur de l'IDF (entrées et sorties des élèves)

Il est rappelé qu'à la sortie des classes les familles doivent impérativement quitter rapidement le site.

Le directeur rappelle que l'IDF est aussi un lieu de résidence pour les personnels de l'ambassade de France.

5. Ateliers péri éducatifs :

Les ateliers péri éducatifs (activités sportives, aide aux devoirs, artistiques et culturelles) proposés en lien avec l'APENG permettent d'exposer les enfants allophones à la langue française en dehors de l'école.

Liste des ateliers proposés en Français :

Eveil corporel Cycles 1 et 2

Arts visuels et production de contes MS-CM2

Ateliers modelage MS-CM2

Jeux de société Cycles 2 et 3

Théâtre GS-CM2

Aide aux devoirs

Ateliers FLE

En Russe :

Capoeira GS CM2

Karaté GS CM2

Judo GS à CM2

Robotique CE1 CM2

Danse MS CM2

Echecs GS CM2

Gymnastique Cycles 1, 2 et 3

Ateliers multi sports Cycles 1, 2 et 3

Les représentants des parents d'élèves font remarquer que l'aide au devoir est demandée par de nombreuses familles. Ce qui est en contradiction avec le peu d'élèves inscrits. Par ailleurs, les inscriptions dans les clubs sportifs, les écoles de musique... à Moscou ont lieu avant les inscriptions aux ateliers péri éducatifs, ce qui a peut-être fait perdre des inscriptions.

Certains ateliers n'ont pas ouvert à cause du nombre insuffisant d'élèves inscrits. Les parents d'élèves suggèrent qu'un affichage à l'entrée des écoles indique les ateliers pour lesquels des places sont encore disponibles. Cette information a été envoyée par mail aux familles des deux écoles.

6. Réflexion sur l'évolution des parcours langues proposés au LFM

Dans le cadre de l'élaboration du prochain conseil d'établissement (2022-2028), une réflexion est en cours avec l'équipe enseignante du premier degré sur l'évolution des parcours en langues vivantes proposés aux élèves. Ce point est un facteur important d'attractivité pour les nouvelles familles. Ce type de parcours doit se penser dans sa globalité, de la PS à la terminale.

Cette réflexion s'organise autour de trois axes :

- Conserver un bon niveau d'enseignement du russe à la fois en langue maternelle et en langue seconde.
- Renforcer le dispositif d'enseignement de l'anglais dans le cadre du parcours PARLE. La première piste étant de proposer un enseignement de l'anglais par des professeurs d'anglais (actuellement, les dédoublements sont assurés pour moitié par les professeurs des écoles). Les professeurs des écoles libérés pendant ces heures d'anglais pourraient être mobilisés sur un dispositif « plus de maîtres que de classes » par exemple.
- Tenir compte des besoins d'accompagnement accrus dans la maîtrise de la langue française : améliorer les conditions d'enseignement des langues vivantes, sans diminuer le nombre d'heures de français.

7. Questions diverses des parents d'élèves

Restauration sur le site de l'EiB :

Les familles font remonter que le prix du repas est trop élevé au regard de la qualité et de la quantité fournie. Le directeur rappelle qu'un tarif au forfait est proposé aux familles par le prestataire, ce qui diminue le prix journalier. Cette question du tarif ne pourra évoluer que lors du prochain appel d'offre. Il faut noter que la baisse importante du nombre d'élèves concernés par la restauration a une influence sur l'évolution des prix.

En accord avec le prestataire, le directeur propose aux représentants des parents dont les enfants sont scolarisés à l'école Bounine d'organiser une visite de la cantine ainsi qu'une dégustation afin d'évaluer la qualité des menus proposés.

Les familles qui souhaitent savoir si leur enfant mange correctement à la cantine peuvent solliciter la responsable de la restauration qui leur répondra.

Sorties et voyages scolaires :

Les sorties scolaires à la journée dans Moscou sont possibles. Les enseignants pourront faire des demandes de sorties en fonction des projets de classe et des opportunités de visites culturelles par exemple.

Certaines classes ont déjà réalisé des sorties aux abords des écoles

- Magasin alimentaire dans le cadre de la semaine du goût
- Séances d'initiation à la trottinette dans le parc proche de l'iDF

Les cycles de ski de fond et patin à glace sont autorisés.

Les classes de cycle 2 des deux sites participeront à un cycle de natation dans le courant du deuxième semestre.

En lien avec le poste diplomatique, la possibilité d'organiser des classes découvertes au printemps sera accordée en fonction de la situation.

L'activité escalade pour les classes de CM2 ne peut être organisée sur le site du lycée pour des raisons d'incompatibilité des emplois du temps des professeurs d'EPS, du gymnase et des classes de primaire.

Communication :

Les représentants des parents notent que certaines familles russes n'ont pas été informées des réunions de rentrée, ce qui est surprenant puisque l'information a été doublée par mail et via le cahier de liaison.

Le directeur précise que les mails de l'administration sont traduits avant envoi.

Les parents d'élèves font remarquer qu'il est souhaitable que les familles soient informées en cas d'absences et de remplacement des professeurs de LVE ou de Flsco.

La communication de l'école à destination des familles va nécessairement devoir s'adapter à l'évolution du profil des familles afin de les amener à appréhender les usages de l'école à la française (communication avec les enseignants, horaires de l'école maternelle...). Par exemple, les familles russes sont habituées à communiquer via WhatsApp avec les enseignants. Le directeur rappelle qu'à l'école française, les groupes WhatsApp de parents ne sont pas un outil de communication de l'établissement. Le vecteur de communication avec l'enseignant est soit le cahier de liaison, soit le mail professionnel. TEAMS est un outil de communication enseignant-élève. La réponse à un mail d'un parent interviendra aux horaires ouvrés. Par ailleurs, toute famille peut être reçue par l'enseignant de son enfant sur simple prise de rendez-vous.

Le directeur précise que des groupes de travail seront proposés en conseil d'établissement pour la rédaction du futur conseil d'établissement et que la communication en fera partie.

19h15 : le directeur remercie les membres du conseil d'école pour leur participation. Fin du conseil.

Secrétaires de séance, M Smorenburg et Mme Chesseneau